



BOOK TECHNIQUE

FOIRE DE SAVOIE

2025

Toutes les informations et recommandations liées au MONTAGE et DEMONTAGE de votre stand sont répertoriées dans ce book technique.



SOMMAIRE

NOTRE DEMARCHE RSE.....	3
GENERALITES.....	4-5
Horaires visiteurs.....	4
Accueil des exposants avant la Foire.....	4
Plan d'accès au Parc évènementiel de Chambéry.....	5
Plan général de la Foire.....	5
ORGANISATION : STAFF BUREAUX.....	6
EQUIPEMENT DE VOTRE STAND.....	7-11
Equipeement général des stands en intérieur.....	7
Stand équipé.....	7
Stand nu.....	8
Electricité.....	8
Elingage.....	8
Moquette.....	9
Nettoyage.....	9
Téléphone / ADSL.....	9
Connexion Wifi.....	9
Liste des prestataires.....	10-11
MONTAGE-DEMONTAGE.....	12-13
Montage.....	12
Démontage.....	12
Restauration.....	12
Laissez-passer.....	13
PENDANT LA FOIRE.....	14
Badge exposants.....	14
Parking exposants.....	14
Livraison/interventions.....	14
REGLEMENTATION.....	15-21
Gestion des déchets / Développement durable.....	15
Surveillance de nuit.....	15
Assurances.....	16
Droit de rétractation (Loi Hamon).....	17
Commission de sécurité.....	18
Normes et Règles de Classement au feu.....	19-20
Spécificités relatives aux activités ou produits présentés.....	21
BONS DE COMMANDE & FORMULAIRES TECHNIQUES.....	22- 27
Bon de commande complémentaire.....	23
Croquis de positionnement de l'électricité.....	24
Croquis de positionnement de réserve de stand.....	25
Croquis de positionnement de tentes.....	26
Croquis de positionnement de point d'eau.....	27
CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE.....	28
MEMENTO.....	29

NOTRE DEMARCHE RSE



ISO 20121

BUREAU VERITAS
Certification



SAVOIEXPO est certifiée ISO 20121 en 2024, système de management responsable appliqué à l'activité événementielle. Dans le cadre de sa politique RSE (responsabilité sociétale et environnementale), SAVOIEXPO met en place un management responsable afin de :

- Limiter l'impact environnemental des événements et des bâtiments
- Sensibiliser ses clients aux enjeux du développement durable
- Répondre aux exigences de ses clients en la matière
- Pérenniser l'association et les emplois

Découvrez à travers une courte vidéo en quoi consiste la démarche RSE de Savoieexpo et les actions menées en 2024 :



GENERALITES

HORAIRES VISITEURS

La Foire de Savoie se déroulera sur le site du Parc Événementiel de Chambéry les :

- | | |
|---|--|
| • Vendredi 12 septembre : | 10h - 23h |
| • Samedi 13 septembre : | 10h - 19h
(22h pour les bars et restaurants extérieurs) |
| • Dimanche 14 septembre : | 10h - 19h |
| • Lundi 15, Mardi 16, Mercredi 17 septembre : | 10h - 19h |
| • Jeudi 18 septembre : | 10h - 19h
(22h pour les bars et restaurants extérieurs) |
| • Vendredi 19 septembre : | 10h - 23h |
| • Samedi 20 septembre : | 10h - 19h |
| • Dimanche 21 septembre : | 10h - 19h |
| • Lundi 22 septembre | 10h - 17h |

ACCUEIL DES EXPOSANTS AVANT LA FOIRE

L'équipe de SAVOIEEXPO se tiendra à votre disposition aux bureaux de l'organisation, situés dans la Galerie G3 (entrée du Hall E) les :

- | | |
|---------------------------|-------------------------------|
| ➤ Lundi 8 septembre : | 8h00 – 12h30 et 14h00 - 18h00 |
| ➤ Mardi 9 septembre : | 8h00 – 12h30 et 14h00 - 19h00 |
| ➤ Mercredi 10 septembre : | 8h00 – 12h30 et 14h00 - 20h00 |
| ➤ Jeudi 11 septembre : | 8h00 – 12h30 et 14h00 - 21h00 |

A votre arrivée, présentez-vous pour :

- Régulariser votre dossier et, le cas échéant, régler le solde de la facture de stand pour pouvoir retirer vos badges exposants et accès parkings.
- Toute demande d'intervention particulière (eau, électricité, spots...). **Prévoir règlement sur place.**
- Commander toute prestation supplémentaire (invitations, badges...) **Prévoir règlement sur place.**
- Retirer votre clé de réserve ou récupérer le mobilier loué. **Prévoir un chèque de caution.**

•BADGES & PARKINGS : ces derniers seront téléchargeables dans votre Espace Expositant* dès lors que votre facture aura été réglée. Les badges nominatifs et personnels, seront OBLIGATOIRES pour accéder à la Foire à partir du 12 septembre matin.

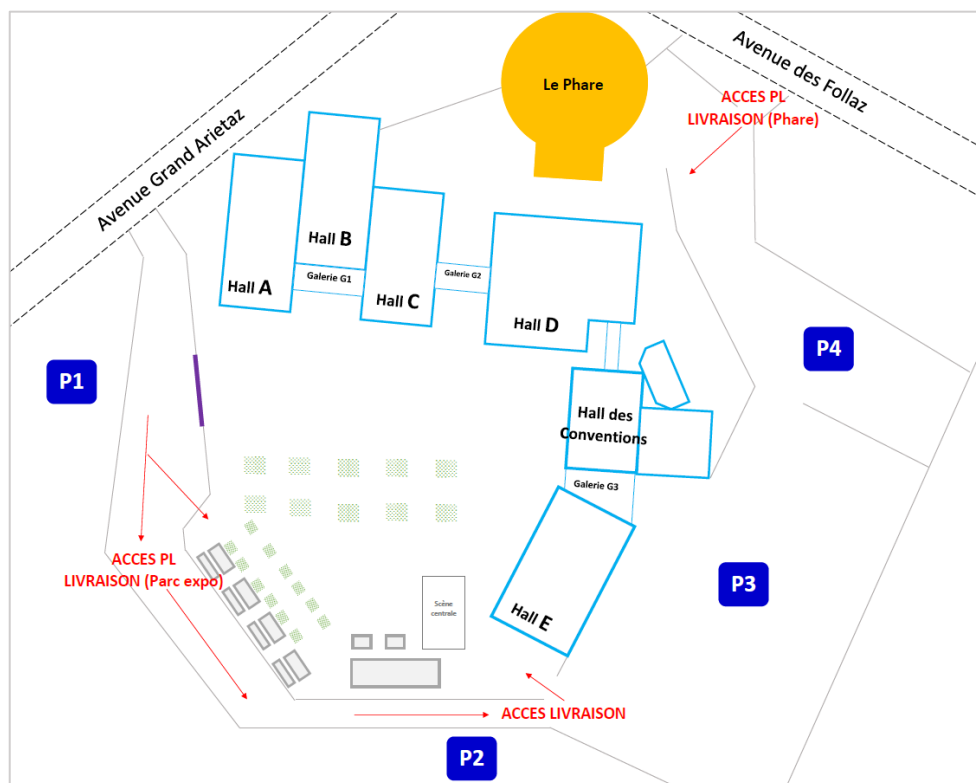
***ESPACE EXPOSANT :** Un e-mail contenant le lien pour y accéder vous sera envoyé mi-juillet. Vérifiez vos spams le cas échéant !

•LIVRAISON DE COLIS SUR LES STANDS : Si vous souhaitez vous faire livrer directement sur votre stand, merci d'indiquer sur les colis :

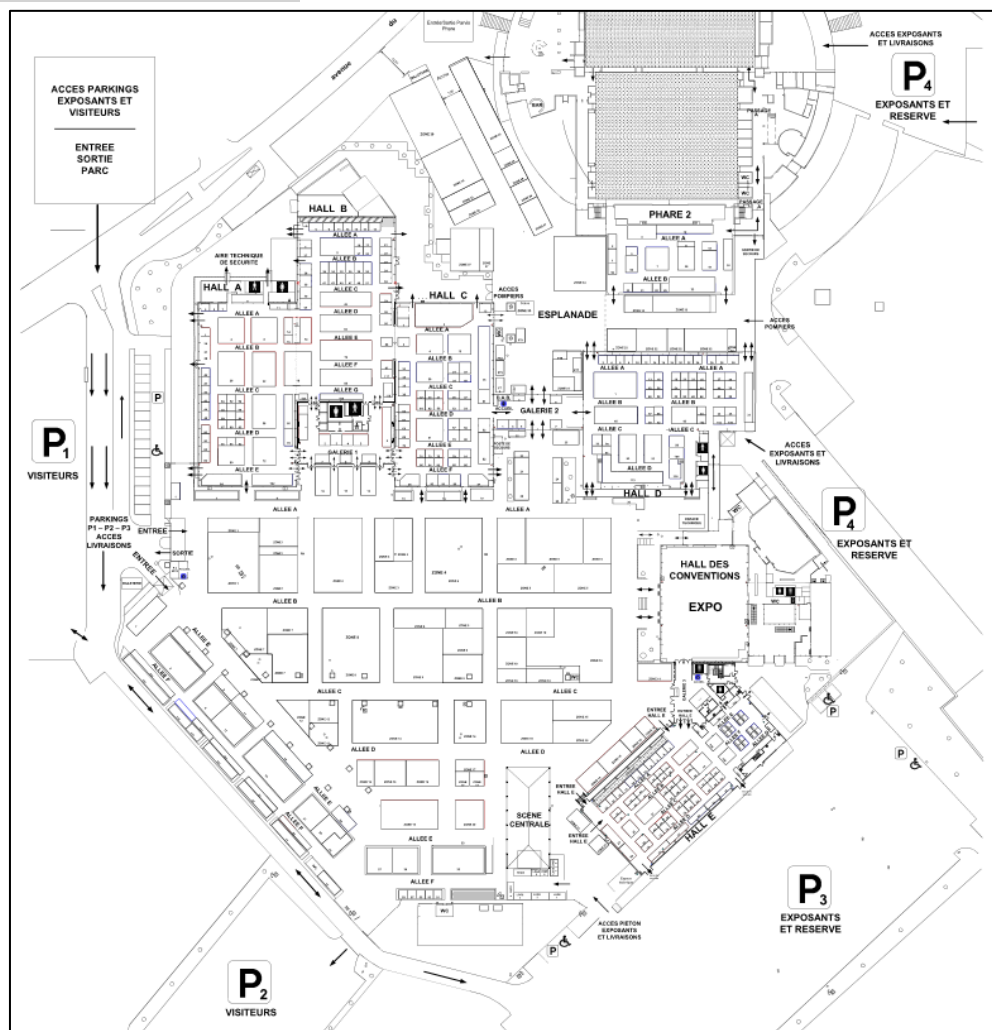
FOIRE DE SAVOIE - Nom expéditeur - Société - Nom destinataire - Hall - N° stand - N° tél en cas de besoin.
--

- Attention, SAVOIEEXPO n'est en aucun cas responsable de la réception des colis et se décharge de tout problème lié à la livraison. SAVOIEEXPO pourra cependant indiquer à la société de transport où déposer le colis.

PLAN D'ACCES AU PARC EVENEMENTIEL DE CHAMBERY



PLAN GENERAL DE LA FOIRE



ORGANISATION : STAFF BUREAU



ACCUEIL

Standard SAVOIEXPLO

info@savoieexpo.com

DIRECTION

Stéphane FAGES, Directeur

stephane.fages@savoieexpo.com

Julien FOUCAULT, Responsable administratif et financier

julien.foucalt@savoieexpo.com

ADMINISTRATION

Laurence VARON, Assistante de direction

laurence.varon@savoieexpo.com

SERVICE COMMERCIAL

Sandra GRANDINETTI, Responsable commerciale

sandra.grandinetti@savoieexpo.com

Rébecca BROSSARD, Chargée d'affaire

rebecca.brossard@savoieexpo.com

Rédouane BOUTEBBA, Chargé d'affaire

redouane.boutebba@savoieexpo.com

Cyril MARTY, Chargé d'affaire

cyril.marty@savoieexpo.com

Nicolas GALZY, Assistant administratif et commercial

nicolas.galzy@savoieexpo.com

SERVICE TECHNIQUE

Stéphane LAURENT, Responsable technique

stephane.laurent@savoieexpo.com

Carole CHADEAU, Assistante technique

carole.chadeau@savoieexpo.com

SERVICE COMMUNICATION / RP

Laëtitia MICHEL, Chargée de communication

laetitia.michel@savoieexpo.com

Enzo FORLIN, Chargé de communication digitale

enzo.forlin@savoieexpo.com

SERVICE COMPTABILITE

Murielle MESSINA, Comptable principale

murielle.messina@savoieexpo.com

Katia FORTUNÉ, Comptable

katia.fortune@savoieexpo.com

EQUIPEMENT DE VOTRE STAND

EQUIPEMENT GENERAL DES STANDS EN INTERIEUR

(Situés dans les Halls couverts : A, B, Galerie 1, C, Galerie 2, D, E, Phare 2)

L'équipement et l'aménagement des stands sont réalisés par SAVOIEXPO. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

L'ensemble des stands situés en intérieur est équipé d'une moquette.

Vous disposez librement de l'emplacement que vous avez loué, tant en ce qui concerne la disposition du matériel exposé que des éléments de décoration annexes. **Soucieux de conserver une unité et une bonne tenue de la manifestation, nous vous demandons de ne pas dépasser les limites de l'espace qui vous est attribué et de respecter la hauteur maximale autorisée, soit 4 mètres.**

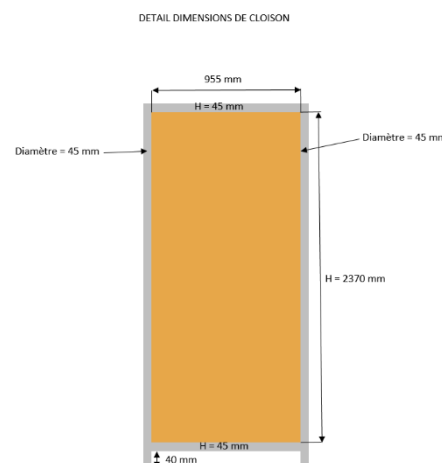
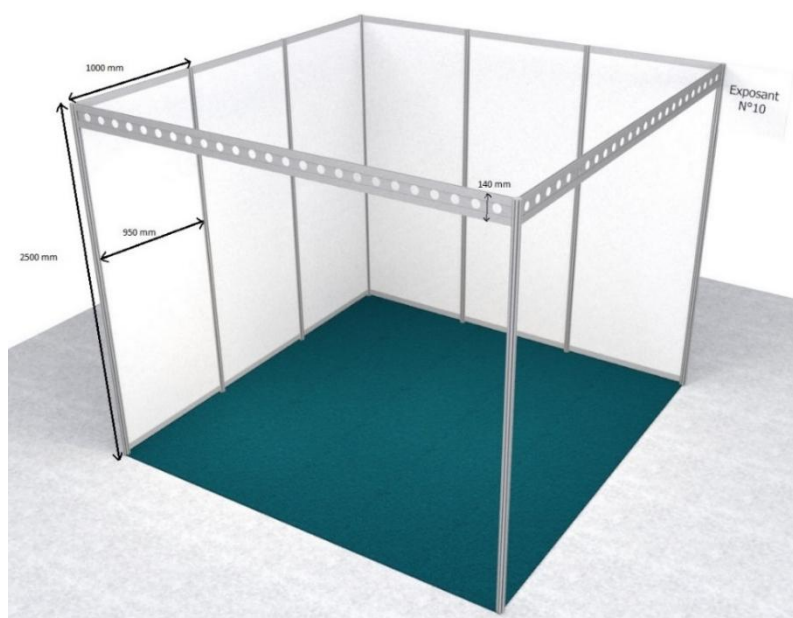
Dans le respect des autres exposants, si votre stand dépasse la hauteur de 2,5 m, merci de faire en sorte que la face arrière de votre structure, dépassant 2,5 m, soit aussi présentable que la face avant.

D'autre part, et pour répondre aux mêmes préoccupations d'unité, nous vous remercions de ne pas démonter, ni modifier les éléments de structure que nous avons mis en place, tels que bandeaux, enseigne ou moquette.

STAND EQUIPE

Exemple d'un stand de 9 m² avec angle ouvert (Photo non contractuelle)

Il est prévu une enseigne par stand (**à renseigner dans le dossier d'inscription**). Cette enseigne sera située sur le côté du stand donnant dans l'allée. Vous avez la possibilité de commander une ou plusieurs enseignes supplémentaires en fonction de votre emplacement (**BDC en page 23**).



Panneaux de fond et cloisons latérales en mélaminé couleur hêtre

Dimensions : longueur 1 m, hauteur 2,50 m.

L'épaisseur des cloisons détermine pour chaque module une largeur utile de 950 mm.

Les stands sont implantés directement sur le sol recouvert de moquette (Cf. Page 8).

Bandeau (si prestation demandée « structure de stand ») : ossature en aluminium – hauteur : 140 mm.



Pour l'aménagement de votre stand, merci de respecter les consignes affichées sur les cloisons.

Attention : boulonnage, vissage, colle et grosses pointes sont interdits.

Tout panneau (ou structure) endommagé vous sera facturé au coût de 70 € HT la cloison (ou le mètre linéaire de structure aluminium).

STAND NU

Il n'y a ni cloison de fond ni cloison de séparation de stand lorsque ceci est possible (ex : pas de stand voisin) ni de structures aluminium. Les délimitations de stand se feront par ruban adhésif collé sur la moquette. L'équipement comprend uniquement la pose au sol d'une moquette. Il est prévu une enseigne par stand. Cette enseigne sera située sur le côté du stand donnant dans l'allée ou déposée sur votre stand si l'accrochage n'est pas possible.

ELECTRICITE

Pour les exposants ayant demandé des branchements électriques, les stands sont équipés d'un tableau comportant deux prises de courant et un disjoncteur différentiel de protection placé de manière générale dans l'angle en fond du stand à 2,40 m de hauteur.

La puissance disponible est celle que vous avez souscrite en remplissant votre dossier d'inscription.

Exemples de consommation :

Cafetière	0,8 à 4 Kw (moyenne 1,5 Kw)	Réfrigérateur	0,2 Kw
Ordinateur	0,1 Kw	Aspirateur	1,5 Kw en moyenne
Rail de 3 spots	0,3 Kw		

Si vous souhaitez un emplacement spécifique pour votre coffret électrique, merci de nous indiquer explicitement votre souhait à l'aide du croquis page 23.

Il est strictement interdit de modifier par vous-même l'emplacement du coffret électrique.

Si vous avez besoin d'électricité et que vous n'avez encore rien souscrit, reportez-vous au bon de commande page 22.

ELINGAGE

L'élingage reste sous l'entière responsabilité de l'exposant et doit être réalisé par une société agréée et certifiée par un bureau de contrôle. Ces documents seront à fournir IMPÉRATIVEMENT au chargé de sécurité.

Pour toute demande d'élingage dans les halls A, B, C, D et E merci de contacter la **société Stag'art** (coordonnées page 11) qui sera votre interlocuteur privilégié pour la Foire.

L'élingage est limité dans le Phare 2. Pour toutes demandes, merci de contacter :

Romaric LIVIERI – Régisseur Technique du Phare : rlivieri@le-phare.fr – 04.79.60.13.17

MOQUETTE

Pour information les allées de la Foire ne seront plus moquettées.
LA couleur de moquette des stands sera :

Couleur COCO

ATTENTION : IL VOUS APPARTIENT D'ENLEVER LE FILM PLASTIQUE DE LA MOQUETTE DE VOTRE STAND AVANT L'OUVERTURE AU PUBLIC.

Pour les stands en extérieur, si vous souhaitez de la moquette, merci de vous reporter au bon de commande en page 22.

NETTOYAGE

Nous assurons le nettoyage et l'entretien des allées et des parties communes en dehors et pendant les heures d'ouverture de la Foire.

Si vous souhaitez que nous procédions au nettoyage de votre stand, merci de souscrire cette option sur le bon de commande complémentaire. (Cf. bon de commande page 23).

Par ailleurs, un **programme de gestion des déchets** est mis en place. Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir suivre au mieux les consignes qui vous seront transmises pour le montage, le démontage et le déroulement de la manifestation. (Cf. page 14)

Tous les soirs, déposez vos déchets de la journée dans l'allée, en bordure de votre stand, en mettant les éventuelles bouteilles de verre à part pour faciliter le tri des équipes de nettoyage qui les collecteront.

Pour les personnes qui souhaitent évacuer leurs déchets pendant la journée, des conteneurs à verre et à déchets divers seront placés à l'extérieur des halls.

Nous comptons sur votre compréhension et votre collaboration.

TELEPHONE / ADSL

Pour commander une ligne temporaire, **adressez-vous directement à ORANGE EVENT :**

Par téléphone : 01 44 35 75 03 - E-mail : oes@orange.com

Cette prestation vous sera directement facturée par ORANGE.

CONNEXIONS WIFI

Le wifi est une prestation gratuite comprise dans le dossier d'inscription.

L'identifiant et le mot de passe sont les suivants :

Nom du Domaine : Foire de Savoie

Mot de passe : foire2025

LISTE DES PRESTATAIRES

MATERIEL VIDEO / SON

SCREEN EVENEMENTIEL	Tél : 06.13.13.07.16	@ : screenevenementiel@gmail.com
GROUPE ELYPSE Bruno FAVRE-MARTINOZ	Tél : 04.79.68.76.87	@ : contact@groupeelypse.fr

REPORTAGE VIDEO

DEFOURS.COM Laurent DEFOURS	Tél : 04.79.31.39.67	@ : contact@defours.com
---------------------------------------	----------------------	-------------------------

DECORATION FLORALE

LE BOCAGE Eric MICOD	Tél : 04.79.33.68.60	@ : exploitation@fondation-du-bocage.org
--------------------------------	----------------------	--

MANUTENTION / LOCATION DE CHARIOTS ELEVATEURS

LOCARHONE	Tél : 04.79.69.20.20.	@ : chambery@locarhone.com
------------------	-----------------------	----------------------------

ECLAIRAGE SPECIFIQUE DE STAND

SONOLOGIE Eric JALABERT	Tél : 06.09.45.11.32	@ : sonologie@wanadoo.fr
GROUPE ELYPSE Bruno FAVRE-MARTINOZ	Tél : 04.79.68.76.87	@ : contact@groupeelypse.fr

CONCEPTION DE STAND

P2X Jean-Jacques VEROT	Tél : 04.79.71.68.43	@ : jean-jacques@p2x-stand.com
DEPLACER LES MONTAGNES Nicolas ALARCON	Tél : 06.28.59.17.02	@ : deplacerlesmontagnes@wanadoo.fr

PERSONNEL

CHABALA (Hôtesse/Hôtes) Katia MUNIER	Tél : 06.21.23.27.25	@ : katia@chabala.fr
GROUPE PARTENAIRE – RH Sylvain JACQUIGNON	Tél : 07.57.49.44.69	@ : sjacquignon@partenaire.fr

PLOMBERIE

Savoieexpo gère cette prestation, reportez-vous au bon de commande page 22.		
---	--	--

TELEPHONE / ADSL

ORANGE EVENT	Tél : 01.44.35.75.03	@ : oes@orange.com
---------------------	----------------------	--------------------

NETTOYAGE - SPOTS - BRANCHEMENTS ELECTRIQUES

Si vous souhaitez une de ces prestations, reportez-vous au bon de commande page 22.

MOBILIER

SQUARE MOBILIER	Tél : 04.74.16.16.20	@ info@square-mobilier.fr
P2X Jean-Jacques VEROT	Tél : 04.79.71.68.43	@ : p2x@wanadoo.fr

AGENCEMENT DU STAND

CATM Abderrahim HAMMADI	Tél : 06.98.32.65.75	@ a.hammadi@catm73.fr
VIZION LIGHT www.vizion-expo.fr	Tél : 06.15.31.01.02	@ : thierry@oncommunication.fr
ATELIER MOBIUS www.kubbii.fr	Tél : 06.79.87.63.48	@ : b.gourdain@atelier-mobius.fr
RELIEF Stéphanie IVANES	Tél : 06.15.35.85.61	@ : stephanie@relief-communication.fr
P2X Jean-Jacques VEROT	Tél : 04.79.71.68.43	@ : jean-jacques@p2x-stand.com

ELINGAGE

STAG'ART Erik JOANNESSE	Tél : 04.56.12.71.08	@ : erik@stag-art.fr
-----------------------------------	----------------------	----------------------

SIGNALÉTIQUE

CATM Abderrahim HAMMADI	Tél : 06.98.32.65.75	@ a.hammadi@catm73.fr
RELIEF Stéphanie IVANES	Tél : 06.15.35.85.61	@ : stephanie@relief-communication.fr

MONTAGE – DEMONTAGE

LAISSEZ-PASSER

Pendant le montage et le démontage, l'accès des véhicules dans l'enceinte de la Foire se fera **uniquement avec un LAISSEZ-PASSER**.

Ce document sera à présenter aux agents de sécurité à l'entrée du site. **Il sera disponible en téléchargement dans votre espace exposant.**

Vous pouvez également le retrouver en page 13.

MONTAGE

- Vendredi 5 septembre : 8h00 – 17h00 (GROS MATERIEL)
- Lundi 8 septembre : 8h00 – 18h00
- Mardi 9 septembre : 8h00 – 19h00
- Mercredi 10 septembre : 7h30 – 20h00
- Jeudi 11 septembre : 7h30 – 21h00

L'installation définitive de votre stand devra impérativement être terminée le jeudi soir.

Tout souhait de montage antérieur au 8 septembre fera l'objet d'une demande écrite (par e-mail) à faire auprès de : stephane.laurent@savoieexpo.com ou auprès de votre commercial référent.

Attention : L'accès à l'arrière des halls A, B, C et D sera limité. Si vous résidez à moins d'une heure du Parc des Expositions, il est impératif de venir monter votre stand dès le 8 septembre.

DEMONTAGE

Lundi 22 septembre : 17h00 - 20h00 (accès véhicules à partir de 17h30)

Mardi 23 septembre : 7h30 - 19h00

Attention :

- A partir du mardi 23 septembre à 12h00, SAVOIEXPO se réserve le droit de commencer le démontage des stands (bandeaux, cloisons ...).
- Les équipes du Parc des Expositions proposent gracieusement et **ponctuellement** d'effectuer le déchargement et le rechargement de votre matériel. **Ceci reste un service.** Nous vous demandons de rester raisonnable dans l'utilisation de ce service pour satisfaire le plus grand nombre d'exposants. Aucune réservation ne sera possible.

RESTAURATION

Quelques restaurateurs seront installés pour assurer une restauration rapide pendant la période de montage de la FOIRE.



LAISSEZ – PASSER MONTAGE / DÉMONTAGE

**POUR LES EXPOSANTS, LES INSTALLATEURS, LES PRESTATAIRES ET
LES LIVREURS**

**OBLIGATOIRE LE 5 SEPTEMBRE, DU 8 AU 11
SEPTEMBRE**

ET DU 22 (à partir de 17h30) AU 23 SEPTEMBRE 2025

Ce document doit être présenté aux agents de sécurité pour accéder dans
l'enceinte de la Foire et devra être apposé sur le pare-brise du véhicule
aux dates ci-dessus.

Pendant la manifestation, il ne donne pas accès aux parkings.

SOCIÉTÉ :	
NOM DU STAND A INSTALLER :	
N° DU STAND :	
NOM – PRÉNOM DU CHAUFFEUR :	
N° DE PORTABLE :	
IMMATRICULATION DU VÉHICULE :	

PENDANT LA FOIRE

BADGES EXPOSANTS

Ces badges sont nominatifs ou au nom de la société exposante. Ils sont indispensables pour accéder à la Foire dès le 08 septembre et comportent un QR-code.

Ils devront :

- Être présentés au contrôle à chaque passage pour lecture du QR code
- Être portés en permanence dans l'enceinte de la Foire.

Pour des raisons de sécurité et de lutte contre les vols, les agents seront habilités à vous demander de présenter votre badge dans l'enceinte de la Foire.

Si vous souhaitez commander des badges supplémentaires, reportez-vous au bon de commande page 22.

PARKINGS EXPOSANTS

Sur présentation de votre **PARKING EXPOSANTS**, deux zones de stationnement vous sont réservées (dans la limite des places disponibles) : **P3** et **P4**.

Ces deux parkings communiquent entre eux. L'accès pour rejoindre le **P3** peut se faire par l'arrière du Phare en passant par **P4**. **À partir de 9h et afin d'éviter les files d'attente avec les visiteurs, merci de privilégier l'accès par l'arrière du Phare (suivre fléchage P4).**

Pour votre confort le **P3** est conseillé pour les exposants des Halls A, B, C, et E, G1, G2 et Air libre et le **P4** pour les exposants du Hall D, Phare 2, Passage A et Esplanade.

Les parkings et les accès exposants seront ouverts à 7h30 et fermeront à 21h00 au plus tard, 01h00 les vendredis 12 et 19 septembre (nocturnes), 23h le samedi 13 et le jeudi 18 septembre. Merci de respecter ces horaires.

Attention : les parkings ne sont pas surveillés. Nous vous conseillons de ne pas laisser d'objet dans les véhicules. La responsabilité de SAVOIEXPO ne pourra être engagée en cas de vol ou d'effraction.

LIVRAISONS/INTERVENTIONS

Pour toute livraison ou intervention pendant la durée de la Foire, merci de faire une demande de LAISSEZ-PASSER SPECIFIQUE auprès de SAVOIEXPO.

L'accès des véhicules de livraison sera possible **jusqu'aux stands par les parkings exposants P3 et P4 uniquement de 7h30 à 9h30** sur présentation de ce laissez-passer.

Aucune livraison ou intervention ne sera tolérée avant 7h30 SAUF autorisation accordée par écrit par SAVOIEXPO (merci d'en faire la demande).

Après 9h30, les livraisons devront être effectuées à pied depuis les parkings exposants.

REGLEMENTATION

GESTION DES DECHETS / DEVELOPPEMENT DURABLE

IMPORTANT !

Consignes pour le tri et l'évacuation des déchets

Afin de limiter de manière la plus optimale possible l'impact environnemental de la Foire de Savoie, et dans le cadre d'une démarche globale de développement durable, SAVOIEXPO vous propose une gestion des déchets.

✓ Pendant le montage et le démontage

Une mini-déchèterie de tri et de valorisation des déchets sera mise en place, sur le parking PMR, à l'entrée de la Foire, pour favoriser le tri et améliorer ainsi de manière significative le pourcentage de déchets recyclés dans le tonnage global de la manifestation.

Nous vous invitons à trier vos déchets suivant 5 catégories :



- **CARTONS** : bacs avec couvercle **JAUNE**
- **VERRE** : bennes **VERTES**
- **GROS ENCOMBRANTS** : bennes **BLEUES**
- **DECHETS MENAGERS** : bacs avec couvercle **MARRON**

✓ Pendant la Foire

A la fermeture de la Foire, chaque soir, nous vous demandons de poser dans les allées vos déchets de la journée **en séparant les bouteilles en verre du reste des déchets**.

Vous trouverez également des **CONTAINERS JAUNES** identifiés « **CARTON UNIQUEMENT** » : merci de les utiliser uniquement pour vos cartons d'emballage.

Pour les restaurateurs : les **huiles de cuisson doivent être déversées** dans les bidons prévus à cet usage. Vous pourrez les laisser sur site au démontage. SAVOIEXPO se chargera de leur collecte.

Par souci d'écologie et dans la mesure du possible, merci de penser à **éteindre les éclairages** de votre stand chaque soir.

SURVEILLANCE DE NUIT

SAVOIEXPO se charge de la surveillance générale de la Foire pour que tout se passe dans les meilleures conditions.

✓ Pendant le Montage

Nuits des 6 et 7 septembre, la Foire sera surveillée de l'heure de fermeture des halls jusqu'à l'heure de réouverture de ceux-ci, **à savoir 7h30**.

✓ Pendant la Foire

Nuits des 12 au 21 septembre, la Foire sera surveillée de l'heure de fermeture au public jusqu'à l'heure de réouverture aux exposants, **à savoir 7h30**.

QUELQUES CONSEILS :

- Respecter les horaires d'ouverture réservés aux exposants et ne pas abandonner les stands durant l'ouverture.
- Ne laisser aucun objet de valeur sur les stands en dehors des heures d'ouverture.
- A la fermeture, recouvrir votre stand d'une bâche (classée M2) ou fermer l'accès de votre stand.
- Sécuriser vos matériels informatiques et vidéos avec des câbles de sécurité (en vente dans tous les magasins spécialisés).

✓ Lors du Démontage

Nuit du 22 septembre, la Foire sera surveillée de l'heure de fermeture des halls, à savoir 20h00, jusqu'à l'heure de réouverture de ceux-ci, à savoir 7h30. Nous vous recommandons vivement d'enlever vos objets de valeur et matériels dès le lundi 22 au soir. Nous attirons votre attention sur les risques accrus de vols pendant les périodes de montage et de démontage.

Pendant les heures d'ouverture au public ainsi que les heures prévues pour le montage et le démontage, L'EXPOSANT EST RESPONSABLE DE LA SURVEILLANCE DE SON STAND.

ASSURANCES

L'inscription comporte en faveur de chaque exposant une **assurance « Tous-risques » obligatoire** par l'intermédiaire des assureurs de la Foire, moyennant une prime et suivant détail ci-après :

1. **Capital assuré : 1500 €**, avec **franchise de 250 €**, couvrant globalement les marchandises, le matériel et les agencements.
2. L'assurance couvre notamment et sous réserve des limitations et exclusions des articles du Règlement Particulier :
 - les risques d'incendie, d'explosion, de foudre, de dommages causés par l'électricité,
 - les dégâts causés par les eaux,
 - les risques de vol (sauf période de montage et de démontage et heures d'ouverture de la manifestation au public),
 - les détériorations causées par les visiteurs.
3. Les risques de casse de marchandises fragiles, le vol d'objets précieux et le transport à l'aller et au retour de toutes marchandises ne sont pas garantis dans l'assurance obligatoire « Tous-risques ».
4. Cependant, l'attention de l'exposant est attirée sur le fait que la somme assurée doit représenter la valeur intégrale des objets exposés sous peine d'application de la règle proportionnelle prévue par l'article L 121-5 du Code des Assurances. SAVOIEXPO ne peut en aucun cas être mis en cause par les exposants pour insuffisance de déclaration. **Il est donc particulièrement recommandé aux exposants, dans le cas où la valeur réelle des objets exposés dépasse la somme de 1500 €, de souscrire à un capital excédant ce minimum auprès de l'assureur de leur choix.**
5. Les exposants renoncent expressément du fait de leur admission, à tout recours contre SAVOIEXPO, pour quelque dommage que ce soit et quelle qu'en soit la cause.
6. Les assurances souscrites par SAVOIEXPO ne dispensent en aucune manière les exposants d'être couverts par une police personnelle garantissant leur propre responsabilité civile professionnelle et/ou les dommages à leurs biens, conformément à l'article 41-1 du règlement général de l'UNIMEV.
7. Il vous appartient donc aussi de souscrire, directement auprès de votre assureur, une Garantie Perte d'Exploitation avec clause générale de renonciation aux recours contre SAVOIEXPO, vous apportant une couverture suffisante pour la foire, y compris en période de montage et de démontage.

Délais de garanties :

Les assurances prennent effet 3 jours avant l'ouverture et prennent fin 3 jours après la clôture de la manifestation. Ces garanties s'entendent uniquement dans l'enceinte de la Foire. Les exposants ne sont assurés que lorsque le montant intégral de leur prime est payé.

Les biens, pour mémoire, sont sous la seule surveillance de l'exposant pendant les périodes de montage et de démontage de son stand ainsi qu'en dehors des périodes de gardiennage.

Déclaration de sinistre :

- En cas de sinistre, l'exposant doit faire par écrit sa déclaration à SAVOIEXPO, dans un délai maximum de 24 heures et, de toute façon, avant son départ de la Foire. Les Compagnies d'Assurances se réservent le droit d'opposer la déchéance pour tout sinistre dont la déclaration n'aurait pas été faite dans les délais impartis.

- En cas de vol, l'exposant devra dans les 24 heures, déposer une plainte au Commissariat de Police de Chambéry et adresser le même jour un récépissé du dépôt de plainte à SAVOIEXPO, à l'appui de sa déclaration de vol.

SAVOIEXPO déclare irrecevable toute réclamation présentée plus de 3 jours après la clôture de la Foire.

Accidents :

SAVOIEXPO décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir aux personnes ou aux marchandises au cours de leur transport ou de leur installation dans l'enceinte de la foire.

Vols – Vandalisme – Dommages :

SAVOIEXPO prend toutes les mesures pour éviter les vols, détournements, dégradations, incendies, explosions ou inondations.

Cependant, aucune responsabilité ne peut être recherchée et aucune indemnisation due à la suite d'évènements survenus par cas de force majeure.

Il doit être bien entendu que les marchandises ou objets présentés restent sous la seule garde et donc, sous la seule responsabilité de l'exposant pendant les heures d'ouverture de la manifestation et les périodes non surveillées.

Les exposants renoncent expressément à tout recours contre SAVOIEXPO pour quelque dommage que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

DROIT DE RETRACTATION (LOI HAMON)

Pour rappel, l'arrêté d'application de la loi Hamon relative aux modalités d'information sur l'absence de délai de rétractation a été pris le 2 décembre 2014 et a décidé ce qui suit :

Depuis le 1er mars 2015, les exposants qui vendent des produits ou des services dans le cadre d'une foire, d'un salon ou d'une manifestation commerciale **doivent informer les consommateurs qu'ils ne bénéficient pas du droit de rétractation.**

Cette information doit être affichée, de manière visible pour les consommateurs, sur un panneau d'un format A3 minimum, comportant un texte imprimé dans une taille de caractère de corps 90 minimum, avec la phrase suivante : « Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour tout achat effectué dans [cette foire] ou [ce salon], ou [sur ce stand] », le professionnel choisissant la formulation la mieux adaptée.

Dans le cas d'une prestation comprenant une offre de contrat, celle-ci doit mentionner, dans un encadré apparent, situé en tête du contrat et dans une taille de caractère qui ne peut être inférieure à celle du corps 12, la phrase suivante : « Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour un achat effectué dans une foire ou dans un salon. »

Des affiches A3, rappelant cet arrêté d'application de la loi Hamon, pourront être retirées aux bureaux de l'organisation.

COMMISSION DE SECURITE

Comme pour toutes ses manifestations, SAVOIEXPO, et avec elle ses exposants, est tenue de respecter les dispositions de l'arrêté du 23 mars 1965 modifié, du décret N° 731007 du 31 Octobre 1973 et de l'arrêté du 18 Novembre 1987, relatifs à la protection des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

LA VISITE DU CHARGE DE SECURITE AURA LIEU LE JEUDI 11 SEPTEMBRE.

Le Chargé de Sécurité de la Foire est Mr Pascal LORRAIN :

Alpes Prévention Incendie

Adresse : 30 rue du Pré de la croix – 74300 CLUSES

Tel : 06.40.64.95.62

Mail : alpesprevention@gmail.com

Vous devrez être présents sur votre stand, ou représentés par une personne qualifiée. Toutefois, le Chargé de Sécurité, agréé par SAVOIEXPO, examinera la conformité des stands dès le mercredi 10 septembre.

Les exposants et les installateurs de stands doivent fournir les procès-verbaux* de classement au feu des matériaux de décoration utilisés sur les stands (procès-verbaux en cours de validité de moins de 5 ans).

Pour les aménagements spéciaux (stands à étages, etc...), les dossiers de sécurité doivent être fournis.

Modèle de procès-verbal :

CSTB CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT
CENTRE DE RECHERCHE DE LAVAL
14 AVENUE GARNIER - CHAMPS-SUR-ARVAX - B.P. 102 - 74300 CLUSES CEDEX 1 - Tél. (04 40 64 95 62) - Télécopie (04 40 64 95 63)
DIRECTION : CSTB - 14 AVENUE DU RECTEUR FOUCAULT - 75012 PARIS CEDEX 12 - Tél. (1) 45 50 20 20 - Télécopie (1) 45 50 20 21

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT

N° _____
et annexes de _____ pages

Valable 5 ans

ESSAI DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU
en vue de classement conformément à l'article 46
Ministre de l'Intérieur et de la Désamortisation du 30 Juin 1982 et de ses Annexes

MATÉRIAU présenté par : _____

MARQUE COMMERCIALE : _____

DESCRIPTION sommaire : _____

NATURE DES ESSAIS : _____

CLASSEMENT : **M**

DURABILITÉ du classement (Annexe 22) : _____

Champs / Notes (e) : _____

Chargé de Laboratoire : _____
"Région de la"

Chargé des essais : _____
"Région de la"

Sur toutes annexes les reproductions intégrales et par photocopie de la présente page de garde ou du document complet (page de garde et annexes).

Merci d'adresser ces documents directement à : savoieexpo.securiteincendie@gmail.com

en précisant « Foire de Savoie 2025 ».

*En l'absence des documents justificatifs, la dépose immédiate des tissus ou matériaux sera demandée.

En pages suivantes, vous trouverez les matériaux autorisés et les documents à fournir ainsi qu'un rappel des règles de sécurité à respecter dans les Etablissements Recevant du Public.

NORMES ET REGLES DE CLASSEMENT AU FEU

Rappel de l'Article 21 du règlement de sécurité des ERP de type T :

§ 1. Les aménagements intérieurs, tels que plafonds, plafonds suspendus, vélums... ne doivent pas faire obstacle au bon fonctionnement des installations de désenfumage, ni à celles de détection et d'extinction automatiques.

§ 2. La constitution et l'aménagement des stands, et notamment, leur cloisonnement et leur ossature, doivent être réalisés en matériaux de catégorie M3 conformément aux dispositions de l'article AM 15.

§ 3. Les décorations florales en matériaux de synthèse doivent être limitées. Dans le cas contraire, ces décorations doivent être réalisées en matériaux de catégorie M2. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques des activités florales.

§ 4. Les revêtements, horizontaux ou non, des podiums, estrades ou gradins d'une hauteur supérieure à 0,30 m et d'une superficie totale supérieure à 20 m², peuvent être réalisés en matériaux de catégorie M3. Si leur surface totale est inférieure ou égale à 20 m², ces revêtements peuvent être réalisés en matériaux de catégorie M4.

§ 5. Les matériaux exposés peuvent être présentés sur les stands sans exigence de réaction au feu. Toutefois, si ces matériaux sont utilisés pour la décoration des cloisons ou des faux plafonds et s'ils représentent plus de 20 % de la surface totale de ces éléments, les dispositions du présent article leur sont applicables. Cependant, ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques de la décoration intérieure dans lesquels sont présentés des textiles et des revêtements muraux.

§ 6. Si, éventuellement, un chapiteau ou une tente ou une structure est installé dans le hall d'expositions, cet ouvrage doit être conforme aux dispositions des articles CTS 1 à CTS 37, à l'exception de l'article CTS 5.

En aucun cas, il ne peut être admis d'incompatibilité entre les dispositions des articles CTS concernés et celles du présent chapitre. L'ouvrage ci-dessus doit être installé de façon telle que son environnement ne puisse diminuer son niveau de sécurité.

Rappel de l'Article 13 du règlement de sécurité des ERP de type CTS (chapiteaux, tentes, structures) :

§1. Les éléments flottants de décoration ou d'habillage intérieurs tels que les panneaux publicitaires flottants de surface supérieure à 0,50 mètre carré, les guirlandes, les objets légers de décoration, etc., doivent être réalisés en matériaux de catégorie M1.

Les décors pour aménagements scéniques doivent être réalisés en matériaux de catégorie M1.

Les tentures doivent être réalisées en matériaux de catégorie M2.

Les vélums éventuels doivent être réalisés en matériaux de catégorie M2. (Arrêté du 22 novembre 2004)

« Le procès-verbal de classement de réaction au feu doit mentionner qu'il y a eu percement. » Les vélums doivent être pourvus de dispositifs d'accrochage suffisamment nombreux, ou d'armatures de sécurité suffisamment résistantes, pour empêcher leur chute pendant la présence du public.

§2. Les revêtements de sol éventuels doivent être réalisés en matériaux de catégorie M4. En outre, ils doivent être fixés de manière à prévenir tout risque de chute lors de la circulation des personnes.

RAPPEL succinct des Normes et équivalences européennes :

M0 ou A normes Européennes : Incombustible

M1 ou B normes Européennes : Non Inflammable

M2 ou C normes Européennes : Difficilement inflammable

M3 ou D normes Européennes : Moyennement inflammable

M4 ou E normes Européennes : Facilement inflammable

TABLEAU RECAPITULATIF DES MATERIAUX AUTORISES

MATERIAUX	AUTORISE SI :	DOCUMENTS A FOURNIR
Bois massif ≥ 18 mm Bois non résineux ≥ 14 mm Bois résineux ≥ 18 mm Panneau contreplaqué ≥ 18 mm Aggloméré ≥ 9 mm	Oui	NEANT (matériaux assimilé M3)
18 mm < Bois > 9 mm Bois stratifié > 18 mm	Oui	Procès-verbaux
Panneau contreplaqué - Aggloméré < 9 mm	M1 ou ignifugé 2 faces par peintures, vernis, sels d'imprégnation par un applicateur agréé ou B normes européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
PVC	M3 minimum	Procès-verbaux
Moquettes au sol, Gazon	Synthétique : M3	Procès-verbaux
Tissus et revêtements textiles muraux (type velum)	M1 ou ignifugé B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Décoration flottante (papier, carton)	M1 ou ignifugé B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Décoration florale en matériau de synthèse	M2 d'origine (ignifugation interdite) ou C normes Européennes	Procès-verbaux
Mobilier	Gros mobilier : M3 ou D Structure légère : M3 ou D Rembourrage : M4 ou E Enveloppe : M1 ou B	Procès-verbaux
Vitrages	Armés, trempés, feuilletés DTU 39	Procès-verbaux
Autres matériaux	Accord à demander	Réponse écrite du Chargé de Sécurité

SPECIFICITES RELATIVES AUX ACTIVITES OU PRODUITS PRESENTES

1- EXPOSANTS EN POELES/CHAUFFAGES/CHEMINEES/BARBECUES

Dans le cadre de la prévention des risques et sur proposition du Chargé de Sécurité, nous vous rappelons ci-dessous les mesures **obligatoires** à respecter lors de l'exposition de vos produits.

Suivant l'article T.39 §2. de la réglementation officielle, « les machines et appareils présentés en fonctionnement **ne doivent faire courir aucun risque pour le public** (...) ». Les matériaux de type « cheminées à flammes nues » ou « poêles à granulés », susceptibles d'être source de chaleur dès lors qu'ils sont en état de fonctionnement, présentent naturellement des risques liés à leur exposition publique et sont donc strictement interdits dans les Établissements Recevant du Public.

Toutefois, après concertation avec le Chargé de Sécurité de la manifestation, nous avons décidé **d'en autoriser la présentation sous réserve des mesures suivantes** :

- Mise en place d'un périmètre de sécurité de 1 m devant la source de chaleur, matérialisé soit par un élément dissuasif (type plots), soit par un pare-flamme de la hauteur des foyers.
- 1 extincteur à disponibilité immédiate (eau pulvérisée 6 L).
- 1 seul appareil en fonction par module de 9 m².

Attention : les cheminées à vasque au bioéthanol sont **formellement interdites**.

Les appareils à dégagement de fumée : tous les gaz à combustion sont interdits à l'intérieur des halls couverts (**Art. T41 du règlement de sécurité de l'arrêté du 18 Octobre 1987**).

2- EXPOSANTS EN SPAS/PISCINES :

Merci de prévoir lors du vidage de vos bassins, des pompes spéciales et des tuyaux adaptés pour pouvoir évacuer les eaux dans les réseaux dédiés.

3- EXPOSANTS EN RESTAURATION/BARS :

- Droits indirects :

Les exposants qui font de la vente de boissons alcoolisées **doivent être en règle concernant la perception des droits indirects**.

RAPPEL : l'organisme compétent est la mairie du lieu de la manifestation, à savoir :

MAIRIE DE CHAMBERY – Service des Elections – Tél : 04.79.60.21.35

Avant la Foire, vous devez justifier, auprès de la mairie, de votre participation à la Foire pour qu'elle vous délivre votre autorisation d'ouverture d'un débit de boisson par la licence correspondant à votre activité.

- Huiles de Cuisson :

Pour vos **huiles de cuisson**, merci d'utiliser des bidons prévus à cet usage que vous pourrez laisser sur site au démontage. SAVOIEXPO se chargera de leur collecte.

Merci aux restaurateurs de prévoir leurs propres extincteurs (à jour des vérifications périodiques)

Tout manquement à l'une de ces spécificités pourra entraîner, en fonction de la nature des faits, des suites administratives ou financières.

BONS DE COMMANDE



FORMULAIRES TECHNIQUES

BON DE COMMANDE COMPLEMENTAIRE	P – 23
CROQUIS DE POSITIONNEMENT DE L'ELECTRICITE	P - 24
CROQUIS DE POSITIONNEMENT DE RESERVE DE STAND	P - 25
CROQUIS DE POSITIONNEMENT DE TENTES	P - 26
CROQUIS DE POSITIONNEMENT DE POINT D'EAU	P - 27

**AVANT DE PASSER TOUTE COMMANDE AUPRES DE NOS SERVICES,
MERCI DE BIEN VERIFIER QUE VOTRE SOCIETE NE L'A PAS DEJA EFFECTUEE.**

BON DE COMMANDE COMPLEMENTAIRE

Attention : Avant de passer une commande complémentaire, vérifiez que vous n'avez pas déjà commandé la prestation. Cette demande, non accompagnée du règlement, sera considérée comme nulle (paiement à établir à l'ordre de SAVOIEXPLO).

EXPOSANT : STAND :	N° de dossier :
-----------------------------------	-----------------------

PRESTATIONS	QUANTITES	PU HT	TOTAL HT	TOTAL TTC
ELECTRICITE / ECLAIRAGE				
Monophasé 3 kw		239 €		
Monophasé 6 Kw		337 €		
Monophasé 9 kw		410 €		
Triphasé 6 kw		370 €		
Triphasé 9 kw		443 €		
Triphasé 12 kw		475 €		
Triphasé 18 kw		526 €		
Coffret Triphasé 60 kw		862 €		
Prise 63 A		715 €		
Rampes de Spots : rail de 3 spots LED (Uniquement pour les stands équipés)		81 €		
NETTOYAGE				
Nettoyage (aspiration et vidage poubelle)		7 €/m²		
AMENAGEMENT SPECIFIQUE POUR STANDS INTERIEURS				
Cloisons (mètre linéaire)		51 €		
Porte (pour réserve)		73 €		
EAU				
Remplissage (piscines et bassins)		120 €		
Eau (évacuation et consommation comprises) *		255 €		
Location d'un Lave-mains (avec raccordement)		185 €		
Location d'un meuble évier autonome		200 €		
Raccordement en eau (par appareil)		35 €		
TENTES / PLANCHERS				
Tente (Garden 5m x 5m) *		740 €		
Plancher (m²) *		9 €/m2		
MOQUETTE				
Moquette (Grise, Bleue, Noire, Verte) **		9 €/m2		
ENSEIGNE				
Enseigne***		45 €		
CARTES ET TITRES D'ACCES				
Cartes d'invitation	Rapprochez-vous directement du Service commercial de Savoieexpo			
Parking (durée de la foire)		57 €		
Badge supplémentaire		8 €		
TOTAL TTC				
ATTENTION : Majoration de 15% à compter du 28 août 2025				

*** Prestations à commander impérativement avant le 25 août 2025**

**** Entourer la couleur de votre choix : Gris Chiné Vert Bleu Roi Noir**

*** Renseigner le texte (30 caractères maximum) :

[illegible]

Date :

Signature et nom du signataire :

COFFRET ELECTRIQUE CROQUIS DE POSITIONNEMENT

A retourner par e-mail à : stephane.laurent@savoieexpo.com avant le lundi 25 août 2025

RAISON SOCIALE :

NOM DU SIGNATAIRE :

TELEPHONE :

STAND :

Vous devez schématiser sur le quadrillage votre stand à l'échelle de votre choix.

Indiquer la position des allées et le numéro des stands avoisinants.

[illegible]

ATTENTION : Pour des raisons de sécurité, le coffret est toujours situé à 2,40 m de haut, sur la cloison. Il ne pourra être positionné en bas des cloisons.

Date :

Signature et nom du signataire :

RESERVE DE STAND

CROQUIS DE POSITIONNEMENT CLOISONS ET PORTE

A retourner par e-mail à : stephane.laurent@savoieexpo.com avant le Lundi 25 août 2025

RAISON SOCIALE :

NOM DU SIGNATAIRE :

TELEPHONE :

STAND :

NOMBRE DE CLOISONS SUPPLEMENTAIRES COMMANDEES :

Vous devez schématiser sur le quadrillage votre stand à l'échelle de votre choix.

Indiquer la position des allées et le numéro des stands avoisinants.

ATTENTION : Penser à bien indiquer le positionnement de la porte en plus des cloisons

[illegible]

INFORMATION IMPORTANTE : la clé de la réserve sera à récupérer aux bureaux de l'organisation contre un chèque de caution de 50 € à l'ordre de Savoieexpo.

Date :

Signature et nom du signataire

PLANCHER : OUI ☐ NON ☐

RAPPEL : la dimension d'une tente « Garden » standard est de 5 m x 5 m.

[illegible]

Signature et nom du signataire :

RAISON SOCIALE :

NOM DU SIGNATAIRE :

TELEPHONE :

STAND :

Indiquer la position des allées et le numéro des stands avoisinants.

[illegible]

Signature et nom du signataire :

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE

✓ Pendant le Montage / le Démontrage

En cas d'accident :

- Prévenir immédiatement les pompiers – 18
- Indiquer clairement le lieu de l'appel, le motif et le lieu précis de l'accident afin de faciliter l'accès des secours.
- Ensuite, **IMPERATIVEMENT**, prévenir l'**astreinte SAVOIEXPO au 07.48.72.96.41** et le responsable de votre entreprise.
- Indiquer clairement le lieu de l'appel - la localisation de l'accident - le motif - le nom de la société
- **Dégager un périmètre de sécurité autour du lieu de l'accident pour faciliter les accès.**

En cas d'incendie :

- A l'intérieur des bâtiments, déclencher l'alarme incendie en percutant les déclencheurs manuels.
- Evacuer et se regrouper devant le Hall.
- Prévenir immédiatement les pompiers – 18
- Indiquer clairement le lieu de l'appel, le motif et le lieu précis de l'incendie afin de faciliter l'accès des secours.
- Ensuite, **IMPERATIVEMENT**, prévenir l'**astreinte SAVOIEXPO au 07.48.72.96.41**.
- Indiquer clairement le lieu de l'appel - la localisation de l'incendie - le nom de la société

✓ Pendant la Foire

En cas d'accident ou d'incendie :

- Prévenir immédiatement l'**astreinte SAVOIEXPO au 07.48.72.96.41**.
- Indiquer clairement le lieu de l'appel - le motif - la localisation de l'accident ou de l'incendie - votre nom
 - L'équipe incendie du salon appellera les secours et coordonnera leur arrivée

NUMEROS UTILES :

Pompiers..... 18
Samu 15
Urgences (*application pour les personnes sourdes, malentendantes, aphasiques*)....114

ASTREINTE SAVOIEXPO.....07 48 72 96 41
ADMINISTRATION DU PARC DES EXPOSITIONS 04 79 62 22 80
POSTE DE SECOURS..... 06 34 87 30 44

CENTRE HOSPITALIER CHAMBERY 04 79 96 50 50
CENTRE HOSPITALIER MEDIPOLE 04 79 26 80 80
CENTRE ANTI-POISON..... 04 72 11 69 11

MEMENTO



HORAIRES DE MONTAGE				
Vendredi 05	Lundi 08	Mardi 09	Mercredi 10	Jeudi 11
8h00 - 17h00	8h00 - 18h00	8h00 - 19h00	7h30 - 20h00	7h30 - 21h00

HORAIRES DE DEMONTAGE	
Lundi 22	Mardi 23
17h00 - 20h00 accès véhicules a/c 17h30)	7h30 - 19h00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA FOIRE AUX VISITEURS :

Vendredi 12 septembre : 10h00 - 23h00
Samedi 13 septembre : 10h00 - 19h00
 Dimanche 14 septembre : 10h00 - 19h00
 Lundi 15 septembre : 10h00 - 19h00
 Mardi 16 septembre : 10h00 - 19h00
 Mercredi 17 septembre : 10h00 - 19h00
Jeudi 18 septembre : 10h00 - 19h00
 Vendredi 19 septembre : 10h00 - 23h00
 Samedi 20 septembre : 10h00 - 19h00
 Dimanche 21 septembre : 10h00 - 19h00
 Lundi 22 septembre : 10h00 - 17h00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA FOIRE AUX EXPOSANTS :

Vendredi 12 septembre : 7h30 - 00h00
Samedi 13 septembre : 7h30 - 20h00
 Dimanche 14 septembre : 7h30 - 20h00
 Lundi 15 septembre : 7h30 - 20h00
 Mardi 16 septembre : 7h30 - 20h00
 Mercredi 17 septembre : 7h30 - 20h00
Jeudi 18 septembre : 7h30 - 20h00
 Vendredi 19 septembre : 7h30 - 00h00
 Samedi 20 septembre : 7h30 - 20h00
 Dimanche 21 septembre : 7h30 - 20h00
 Lundi 22 septembre : 7h30 - 20h00

INAUGURATION DE LA FOIRE :

Vendredi 12 septembre à 17h00 sous la présidence d'honneur de LA CCI SAVOIE.



LES AFTER'FOIRE :

Le samedi 13/09 et le jeudi 18/09 : Ouverture des bars et restaurants jusqu'à 22h.